

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023
COMPTE-RENDU

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28.11.2022

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite de 25 % des crédits prévus au budget 2022, soit les montants ci-dessous :

Budget Communal	
Terrains nus (art. 2111)	15 000 €
Réseaux de voirie (art. 2151)	15 000 €
Mobilier (art. 2184)	6 000 €

3. Décision modificative n° 3/2022

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les modifications à apporter au budget principal de l'exercice 2022.

Vignec, le 17 janvier 2023

La secrétaire de séance,



Nathalie COUSTALAT

Le Maire,




Jean-Michel ISOART